

AFFAIRE N°31/11 - Autorisation de passer un bail avec l'Etat, Ministère de l'Economie et des Finances, pour la location à la Ville de Saint-Denis, du Stade de la Redoute.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le bail relatif à la location à la ville de Saint-Denis du Stade de la Redoute arrivant à expiration le 25 octobre prochain, il y a lieu de le renouveler suivant le modèle joint en annexe.

Il convient de noter que ce bail prendra effet à compter du 25 octobre 1975 pour une durée de 15 ans moyennant un loyer mensuel de 5 000 F, payable d'avance.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de m'autoriser à passer ce bail avec l'Etat, Ministère de l'Economie et des Finances, en vue de la location à la ville de Saint-Denis, du Stade de la Redoute.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Approuvé

Saint-Denis, le 20 octobre 1975

Pour le Maire

Le Secrétaire Général

Signé: J. P. PRAUST

Pour copie certifiée conforme
de Directeur des Finances et des

Collectivités locales P. GIANNI